



Secrétariat CFMH
Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
3003 Berne
Tél. 031 322 92 84
Fax 031 322 87 39
E-Mail: nina.mekacher@bak.admin.ch
Ref. 362.8 FU/nim

Rapport annuel 2004

1. Remarques générales

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments et de l'archéologie en Suisse, aux tâches de la Commission fédérale des monuments historiques et à l'organisation de celle-ci sont contenues dans le rapport annuel 2003. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. *La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)*, *l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)* sont, avec son règlement, les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la Commission.

La Commission s'est réunie tous les deux mois. Les séances ont été décentralisées; elles se sont tenues sur les lieux où des questions pendantes ont nécessité des prises de position de sa part. Le Bureau s'est chargée de préparer les affaires de la Commission, et a réglé directement les questions de moindre importance.

La CFMH a appris la mort d'Alfred A. Schmid, son ancien président de 1964 à 1990, qui a déployé son activité de « conservateur en chef suisse » dans le cadre organisationnel de l'époque, a suivi personnellement d'innombrables restaurations, a donné son avis, et ainsi celui de la Commission, lors d'expertises et de prises de position. Son enseignement à l'Université de Fribourg a marqué toute une génération de conservateurs en poste aujourd'hui. Il a représenté la Suisse dans de nombreux organismes internationaux et considérablement contribué à donner une solide réputation à la conservation des monuments en Suisse. Le travail que la Commission effectue aujourd'hui encore s'est développé sur les bases qu'il a créées. La Commission se fait un devoir d'honorer son souvenir.

En 2004, la Commission était composée des personnes suivantes:

Président:

Prof. Bernhard Furrer	dr ès sc. techn., arch. dipl. EPFZ	Berne	BE
-----------------------	------------------------------------	-------	----

Vice-président/e:

François Guex	dr ès lettres, archéologue	Fribourg	FR
Beatrice Sendner-Rieger	dr ès lettres, historienne de l'architecture	Frauenfeld	TG

Membres:

Alessandra Antonini	dr ès lettres, archéologue médiéviste	Bramois	VS
Christine Bläuer Böhm	dr ès sc. nat., minéralogiste	Coire	GR
Jacques Bujard	lic. ès lettres, historien	Neuchâtel	NE
Leza Dosch	dr ès lettres, historien de l'art	Chur	GR
Ivano Gianola	architecte FAS	Mendrisio	TI
Michel Hauser	lic. ès lettres, historien	Porrentruy	JU

Sibylle Heusser	arch. dipl. EPFZ	Zurich	ZH
Christian Heydrich	dr ès lettres, historien de l'art, restaurateur	Bâle	BS
Dorothee Huber	lic. ès lettres, historienne de l'art	Bâle	BS
Prof. Georg Mörsch	dr ès lettres, historien de l'art	Zurich	ZH
Eduard Müller	lic. ès lettres, historien de l'art	Seelisberg	UR
Christian Renfer	dr ès lettres, historien de l'art	Zurich	ZH
Secrétariat:			
Nina Mekacher	dr ès lettres, archéologue	Berne	BE

La Commission enregistre les départs de cinq de ses membres à la fin de l'année sous rapport. Après 12 ans d'activité, Michel Hauser, Sibylle Heusser et Georg Mörsch ont atteint la limite légale de la durée de fonction au sein de la Commission ; Alessandra Antonini et Christian Heydrich la quittent pour des raisons professionnelles et personnelles. *Michel Hauser*, président de l'Office de la culture du canton du Jura, a apporté à la Commission sa vaste expérience d'ancien conservateur et ses connaissances étendues en matière d'histoire et de politique. Il a notamment mis sur pied le colloque d'Asuel. *Sibylle Heusser* a fait valoir auprès de la Commission les intérêts des sites construits à protéger ; elle a acquis ses connaissances en matière d'harmonisation dans l'espace des ensembles architecturaux au cours de sa longue activité de responsable de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). Elle a participé aux travaux d'innombrables délégations chargées d'élaborer des expertises et la pertinence de ses observations critiques a enrichi les travaux de la Commission. *Georg Mörsch* a été celui qui a toujours rappelé les principes qui doivent guider la conservation des monuments historiques ; ses points de vue théoriques ont élargi la discussion. En sa qualité de responsable de l'Institut de conservation des monuments historiques à l'EPFZ, il a mis à disposition de la Commission le vaste réseau de ses relations. *Alessandra Antonini* qui dirige un bureau d'archéologie en Valais a représenté le côté pratique de l'activité archéologique ; au sein du groupe d'accompagnement de l'inventaire des voies de communication historiques en Suisse IVS, elle a représenté la Commission lors de la délicate période de transition. *Christian Heydrich* a mis au service de la Commission ses connaissances approfondies de l'histoire de l'art ainsi que son expérience pratique de directeur d'un atelier de restauration ; son jugement en matière de conservation a souvent été sollicité.

L'Office fédéral de la culture, et notamment sa *Section Patrimoine culturel et monuments historiques*, travaillent en étroite collaboration avec la Commission. Dans ce contexte, un rôle clé incombe à la secrétaire de Commission. Grâce à une augmentation du taux d'occupation à 80% il lui a été possible de l'assumer plus convenablement par rapport à l'année précédente. Le fait qu'elle soit parfaitement instruite à la fois des affaires de la Commission et de celles de l'OFC garantit un travail efficace, sans chevauchement ni double emploi. La détentrice actuelle du poste s'acquitte avec excellence de cette fonction. Les informations circulent d'autant mieux que le chef de section, Johann Mürner, et son collaborateur scientifique Ivo Zemp participent à toutes les séances de la Commission, et que des contacts directs entre le président, la secrétaire de Commission et le chef de section ont eu lieu chaque fois que le besoin s'en est fait sentir.

2. Questions de fond

La mise en œuvre de la « *Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches* » dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques reste un sujet de graves préoccupations pour la Commission. Après l'approbation par le peuple et les cantons de l'article constitutionnel, la procédure de consultation relative aux adaptations à donner aux lois concernées se déroule à la

fin de l'année sous rapport ; il va sans dire que la Commission donnera son point de vue. Elle retient que la protection du patrimoine et des monuments historiques, comme la protection de la nature, doivent être menées en partenariat entre la Confédération et les cantons. Cette conception encore en vigueur aujourd'hui a fait ses preuves. L'éparpillement des compétences selon le degré d'importance de l'objet, nationale, régionale ou locale, prévu dans le projet de loi, irait à l'encontre de la pratique et menacerait gravement la survie de nombreux monuments, sans que soient réalisées les économies espérées.

L'avis parfois exprimé au Parlement et dans l'administration fédérale, selon lequel les cantons suisses disposent tous d'un service des monuments historiques étendu, n'a jamais entièrement correspondu à la réalité. Une dégradation de la situation s'est produite durant ces dernières années : certains cantons ont rétrogradé les services des monuments historiques à un niveau inférieur de leur organisation interne, leur ont considérablement réduit les ressources nécessaires à leur travail ou à leurs contributions, ou ont purement et simplement abandonné l'entretien des monuments. La réduction des capacités de travail dans la prise en charge et la gestion des monuments, le manque de moyens disponibles pour des contributions aux communes ou aux privés ont pour conséquence la mise en danger immédiate des monuments qui n'ont pas été classés prioritaires. Ceux-ci tombent à l'abandon, les frais de remise en état ne cessent d'augmenter, sont bientôt jugés insupportables et la démolition de l'objet ne tarde pas à être décidée.

Sur un plan général, l'environnement social et économique est devenu moins sensible à la nécessité de conserver et d'entretenir les monuments. Après des années de prospérité économique pendant lesquelles il était relativement facile de financer la conservation, est arrivée une période de stagnation au cours de laquelle la construction a réduit ses activités, relâchant ainsi la pression sur les bâtiments anciens. L'évolution constatée ces dernières années par contre manifeste une primauté peu réfléchie des intérêts économiques ; les questions liées à la préservation des bâtiments présentant un intérêt culturel et architectural ne sont mentionnées que marginalement, quand elles ne sont pas simplement ignorées lors des pesées d'intérêt.

3. Expertises et prises de position établies en 2004

La CFMH a rendu les expertises et prises de positions suivantes (état au 31 décembre 2004) :

Cant.	Commune	Objet	À l'attention de	Achevée le
ZH	Zurich	Musée national suisse ; variantes du projet	Directions des travaux cant. ZH / OFCL	29.01.04
FR*	Chiètres	Périmètre de la gare : projet remanié	OFT	30.01.04
BE*	Douanne	Rapport du jury relatif aux paroisses anti-bruit sur la A5 à Wingreis	DETEC	03.02.04
FR*	Fribourg	PAD « Planche-Inférieure » : Projet remanié	Service des monuments historiques du cant. FR	02.02.04
GE*	Genève	Ligne ferroviaire de la CEVA: deuxième tronçon	OFT	09.02.04
BE*	Hagneck	Usine hydro-électrique, étude préliminaire EIE	Office de l'économie hydraulique et énergétique cant. BE	30.03.04
LU*	Lucerne	Barrage de régulation sur la Reuss	OFEG	14.04.04

TI*	Lugano	Villa Favorita	Service des monuments historiques cant. TI	15.06.04
VS*	Sion	Valère : aménagement d'une paroi d'escalade et d'une via ferrata	Service des monuments historiques/Service de la forêt et du paysage cant. VS	16.06.04
FR	Fribourg	École des métiers	OFFT	05.07.04
SO	Olten	Atelier CFF	OFC	30.07.04
FR*	Fribourg	Parking de la Grenette	Service des monuments historiques du cant. FR	30.07.04
BE*	Hagneck	Usine hydro-électrique, étude principale EIE	Office de l'économie hydraulique et énergétique cant. BE	24.11.04
FR	Cerniat	Chartreuse La Valsainte	OFC	30.11.04
BE*	Douanne	Wingreis, paroi anti-bruit, recours de la fondation Rebhaus Wingreis	Commission de recours en matière d'infrastructures et d'environnement	13.12.04

* Expertises menées en commun avec la CFNP

A la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en cours d'élaboration : BE Courtelary, bâtiment Les Lilas 2^E ; BL Augst, Augusta Raurica, maison d'habitation romaine insula 27 ; SG, St. Gall, Amts- und Gerichtshaus ; TG* Diessenhofen, garage souterrain sur la Unterhofwiese ; TI Muralto, Grand Hotel Locarno ; VS* Sion, projet „Sion en lumière“.

Autres prises de position :

Objet	À l'attention de	Achevée le
Consultation relative à l'Ordonnance sur la signalisation routière	OFROU	05.07.04
Prise de position sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : liste indicative de la Suisse	OFC	23.08.04
Prise de position relative à la révision de l'Inventaire suisse des biens culturels	Comité suisse de la protection des biens culturels	12.10.04

En 2004, dans le cadre de ses séances d'une journée, la Commission a examiné les objets suivants, en a discuté avec les responsables locaux et a rédigé ses prises de positions :

Cant.	Commune	Objet	Séance du	Objet /problématique
ZH	Zurich	Expert Center pour la conservation des monuments	16.03.04	Nouvelles infrastructures et procédures
GR	Müstair	Couvent bénédictin de Saint-Jean-des-soeurs	21. / 22.06.04	Rénovation du toit de l'église du couvent

Après avoir rendu son avis, la Commission accompagne parfois le traitement ultérieur des objets.

Dans l'expertise qu'elle a rendue à propos de l'agrandissement prévu du *Musée national suisse à Zurich*, la Commission est d'avis qu'il n'est pas question de laisser démolir la *Gewerbeflügel*, l'aile qui

a été destiné à l'Ecole des Métiers et qui longe la cour d'entrée, ainsi que le prévoyait le projet retenu. Les variantes élaborées par la suite prévoient la conservation partielle de la *Gewerbeflügel*, mais aucune des trois variantes proposées ne satisfait aux exigences de la protection des monuments.

Le plan de détail du Musée national édicté par le canton inclut dans sa ligne architecturale la *Gewerbeflügel* telle qu'elle existe actuellement ; le texte précise qu'une nouvelle zone d'entrée sera construite, que le nouveau bâtiment sera relié architecturalement à la *Gewerbeflügel*, et que celle-ci pourrait recevoir des aménagements intérieurs. L'étendue de la protection dont bénéficiera la *Gewerbeflügel* sera définie parallèlement à la procédure encore pendante du permis de construire.

Les architectes Christ & Gantenbein, de Bâle, préparent soigneusement la première étape prévue, la réhabilitation de l'ancien bâtiment ; ils seront également responsables de l'agrandissement.

Dans un avis rédigé conjointement avec la CFNP et relatif à *l'usine hydro-électrique de Hagneck*, dans le canton de Berne, les deux commissions ont demandé lors de l'enquête préliminaire EIE qu'à l'occasion des constructions prévues pour augmenter les capacités de l'usine, la salle des machines existante et les installations du barrage soient conservées. L'emplacement du corps de bâtiment de la nouvelle usine hydraulique doit être choisi de telle sorte que soient préservées les installations actuelles d'importance nationale. La demande de concession n'a pas pris en compte cette proposition. Dans une prise de position relative à cette demande, les deux commissions proposent de refuser la concession.

Le barrage sur la Reuss à Lucerne permet de réguler le niveau de l'eau du Lac des Quatre-Cantons. Il s'agit de deux barrages à aiguilles, les « aiguilles » étant des éléments autonomes ressemblant un peu à des pieux et actionnés à la main. Les cantons riverains, soucieux avant tout de garantir le contrôle efficace du niveau du lac, ont proposé que les installations soient profondément altérées. La CFMH et la CFNP ont demandé l'examen d'options qui rendraient possible la conservation d'un type de barrage unique en Europe. Les propositions qui ont suivi cette demande ne prennent pas en compte l'installation historique. Une nouvelle option sera peut-être proposée.

Quant à *la paroi anti-bruit le long de la N5 à Wingreis, sur la commune de Douanne*, une intervention de la CFMH et de la CFNP a permis la mise sur pied d'une procédure de concours ; le projet initial s'en est trouvé amélioré. La fondation « Rebhaus Wingreis » a déposé un recours auprès de la Commission de recours en matières d'infrastructures et d'environnement CRINEN et propose de renoncer à prolonger la paroi anti-bruit devant le monument. Après examen des lieux, les deux commissions ont communiqué à l'autorité de recours qu'elles soutenaient cette proposition, parce que l'utilisation extensive du bâtiment permettait la mise en place d'autres mesures de protection contre le bruit.

4. Prises de positions à l'intention des offices fédéraux

Le texte révisé de *l'Ordonnance sur la signalisation routière* contient à l'art. 101 3bis la prescription proposée par la Commission de promouvoir un usage modéré des panneaux de signalisation dans les sites construits protégés. Cette disposition permettra de faire une coupe claire dans la forêt de panneaux qui colonise les vieilles villes et le centre des localités.

La Commission s'est beaucoup préoccupée du problème des objets à placer sur la *liste indicative* en vue de futures candidatures à l'inscription sur la *liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO*. Dans la prise de position qu'elle a rédigée à l'intention de l'OFC, elle a salué le fait qu'on ait privilégié le paysage culturel, c'est-à-dire l'interaction à une grande échelle de l'action de l'homme et de celle de la nature ; elle a toutefois émis quelques réserves devant certaines propositions. Considérant la taille du pays, qui compte déjà quatre sites intégrés au patrimoine mondial, et consciente que les biens culturels d'Europe sont déjà surreprésentés sur la liste du patrimoine mondial, la CFMH se demande s'il est opportun que la Suisse présente d'autres sites culturels.

La CFMH est arrivée à la conviction que les objets « Le Corbusier » (en tant qu'objet sériel international), « la ligne Albula-Bernina des chemins de fers rhétiques et son paysage culturel » répondent au critère de la « valeur universelle exceptionnelle » établi par l'UNESCO. Elle a de sérieux doutes concernant les objets « La Chaux-de-Fonds / Le Locle, paysage urbain et industrie horlogère » et l'objet « Vignoble de Lavaux ».

L'inscription d'un objet sur la liste du patrimoine mondial doit avant tout permettre de le protéger. Aujourd'hui encore, la Suisse ne dispose pas d'une réglementation fixant les obligations respectives de la Confédération, qui désigne les objets et garantit le respect de la Convention de l'UNESCO de 1972 au plan international, et des cantons, responsables des sites au plan national. La CFMH recommande d'instituer une convention entre la Confédération et le canton qui abrite le site inscrit au patrimoine mondial, afin d'en assurer la complète protection.

Entre-temps, le Conseil fédéral a approuvé la liste indicative suisse ; l'objet sériel « les vestiges d'habitats préhistoriques dans les lacs et les marais : les lacustres » est venu s'ajouter à ceux évoqués supra.

Répondant à une lettre de la CFMH et de la CFNP, l'*Office fédéral des routes* OFROU a assuré vouloir mettre sur pied des procédures incluant des concours dès que seront mis à l'étude des projets de parois anti-bruit ou d'autres projets peu onéreux dans des environnements sensibles, tels que des paysages ou des sites construits protégés.

5. Activités particulières de la Commission

5.1. Principes de conservation du patrimoine architectural et archéologique en Suisse

Dans l'histoire centenaire de la conservation des monuments au plan fédéral, des tentatives ont été faites, à intervalle de deux ou trois générations, de dégager l'acquis commun, la base sur laquelle les personnes et les services en charge de la conservation et de l'entretien des monuments s'appuient pour mener leur action. Des livres ont rassemblé et diffusé ces expériences. Le dernier en date, « Restaurierungspraxis und Kunsterbe in der Schweiz », publié par Linus Birchler, a déjà plus de cinquante ans.

La CFMH a donc décidé de publier un état des connaissances actuelles et a institué un groupe de travail interne (composé de Bernhard Furrer (président), François Guex, Nina Mekacher, Georg Mörsch, Beatrice Sendner), chargé d'élaborer un projet de « principes de conservation du patrimoine architectural et archéologique en Suisse ». Le projet que le groupe est actuellement en train de rédiger sera mis au net l'année prochaine au sein de la Commission. Avant d'être définitivement approuvés, ces principes seront présentés et discutés lors d'un colloque qui réunira les consultants, les chefs des services spécialisés cantonaux ainsi que d'autres experts. La Commission arrêtera le texte définitif ; il sera publié dans les trois langues nationales.

5.2. Les intérieurs historiques dans les musées historiques

Il y a longtemps que les intérieurs historiques reconstitués dans de nombreux musées historiques sont eux-mêmes des monuments. La façon de traiter ces objets d'expositions, qui sont loin de faire l'unanimité, soulève des questions auxquelles sont confrontés les grands musées d'histoire comme les petits musées régionaux ou locaux. La CFMH a institué un groupe de travail (Raoul Blanchard, Leza Dosch, Nina Mekacher, Benno Schubiger, Beatrice Sendner (présidente), Matthias Senn, Daniel Studer) qui élabore un document intitulé : « les intérieurs historiques dans les musées historiques ».

5.3. Les monuments historiques et les CFF

Les tâches du service spécialisé interne des CFF et les problèmes liés à l'établissement d'un inventaire des objets des CFF ont été précisés. La sensibilisation à la problématique des monuments a fait d'indéniables progrès au sein de l'entreprise depuis que se sont instituées les séances communes de travail. Les CFF assument avec sérieux leur engagement de préserver le patrimoine historique et s'efforcent de le concilier avec leurs intérêts économiques. Depuis une année, le comité mixte, composé de représentants des CFF et de l'OFC, fonctionne à la perfection en tant que plate-forme d'information ; il serait souhaitable qu'il soit associé davantage au processus de décision.

Quant à la question des nuisances sonores le long des voies de chemin de fer, les responsables reconnaissent aujourd'hui que l'aménagement de barrières antibruit est d'une importance considérable ; ils soumettent au service compétent des CFF des projets destinés aux sites construits d'importance nationale. Toutefois, il ne semble pas que l'on ait pris partout conscience du fait que la pose de ces barrières constitue généralement une importante question d'architecture.

Pour ce qui est de l'inventaire, les CFF ont démarré un projet pilote qui doit recenser les constructions de génie civil et les ouvrages d'art de la ligne du Gotthard. Le service spécialisé des CFF mène ces travaux lui-même, afin de se doter d'expériences et de connaissances avant de mettre au concours les travaux ultérieurs. Parallèlement, « L'inventaire des gares historiques des CFF », datant de 1987, est numérisé.

5.4. Les inventaires de la Confédération

L'*Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)* a été terminé à la fin de l'année dernière. Le Conseil fédéral doit maintenant le faire entrer en vigueur, et l'Office fédéral des routes le mettre en œuvre dans la pratique. Cela passe par l'élaboration d'une ordonnance. La CFMH et d'autres organes spécialisés ont critiqué un premier projet, et la suggestion avait été émise que la nouvelle ordonnance ferait bien de s'inspirer des ordonnances déjà édictées pour d'autres inventaires fédéraux. Ce souhait a été manifesté lors d'une séance commune. Un nouveau projet n'a pas encore été présenté.

La révision de l'*Inventaire suisse des biens culturels* se fait sous la responsabilité de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Dans le cadre préparatoire à ces travaux, l'OFPP a formé un comité spécialisé où la CFMH est également représentée. Le comité a déjà élaboré des propositions qui ont été soumises à la CFMH afin qu'elle rende un avis à leur sujet. La Commission a salué la création d'un instrument devant permettre d'harmoniser et – au-delà de son application dans le domaine de la protection des monuments – de comparer et de mettre en relation des inventaires différents. Elle a toutefois émis quelques réserves sur ce qu'on appelle les matrices et sur le côté systématique de l'instrument, qui pourrait amener à faire un catalogage purement mécanique. La Commission suggère de prendre en compte la substance historique dans l'appréciation, et de rédiger une évaluation globale pour chaque bâtiment, qui permette même au non-spécialiste de reconnaître les qualités spécifiques de chaque construction. Elle a recommandé en outre de préciser la relation avec les inventaires cantonaux et de clarifier le rôle du groupe de travail. Les suggestions de la Commission ont été largement acceptées. Il est prévu de commencer les travaux d'inventaire dans le courant de l'année prochaine.

L'*inventaire des bâtiments des douanes*, dressé par l'Office des constructions et de la logistique (OFCL), a été achevé à la fin de 2004. La CFMH était représentée dans l'organe qui a accompagné son élaboration. La conclusion de ce grand travail est réjouissante. La Commission en examinera les résultats lors de sa première séance de 2005. L'objectif d'une prochaine étape sera la saisie dans un inventaire spécifique de conservation des monuments de tous les bâtiments dont l'OFCL a la charge. Les listes provisoires actuelles ne satisfont pas aux conditions élémentaires d'un travail de base sérieux.

Les deux inventaires dressés sous la direction de la Division des constructions et immeubles de l'état-major général ont enregistré de magnifiques progrès. L'inventaire des monuments militaires dont s'occupe depuis 1993 le groupe de travail interdépartemental « *Protection de la nature et des monuments historiques* »: *ouvrages militaires de combat et de commandement ADAB* touche à son terme. De nombreux cahiers cantonaux ont parus. De même, *l'inventaire des constructions militaires HOBIM*, où sont saisis et évalués des bâtiments tels que casernes, arsenaux, avance bien. Les travaux d'établissement des listes dans les régions assignées à des mandataires privés sont achevés pour la plupart. La CFMH est représentée dans les deux organismes où se prennent les décisions, qu'elles soient d'ordre général ou concernent les évaluations particulières.

6. Représentations de la CFMH, contacts

La CFMH est représentée par ses membres dans les commissions et organes suivants:

Commission/organe	Représentant/e CFMH	Type de représentation
Association suisse pour la sauvegarde des orgues historiques ASSOH	<i>Eduard Müller</i>	Membre du groupe de travail
Groupe de travail de la ligne du Gotthard	<i>Dorothee Huber</i>	Membre du groupe de travail
Groupe de travail « liste indicative » patrimoine mondial de l'UNESCO	<i>Christian Renfer</i>	Membre du groupe de travail
Protection de la nature et des monuments historiques : ouvrages militaires de combat et de commandement (ADAB)	<i>Christian Renfer</i>	Membre du groupe de travail
Groupe de travail « Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie rattaché à l' <i>Institut für Denkmalpflege</i> de l'EPF de Zurich »	<i>Beatrice Sendner</i>	Membre du groupe de travail en vue de la préparation des colloques
HES Berne, Ecole supérieure de dessin, d'art et de conservation	<i>Christian Renfer</i>	Membre du Comité consultatif pour la filière Restauration et conservation
Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti (ECD)	<i>François Guex</i>	Membre du Conseil de fondation de la « Fondation pour l'encouragement de la recherche et de l'enseignement des techniques scientifiques de conservation dans le domaine du patrimoine bâti »
Inventaire des constructions militaires (HOBIM, DDPS)	<i>Christian Renfer</i> <i>Bernhard Furrer</i>	Membre du groupe de travail Membre du conseil de surveillance du projet
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	<i>Leza Dosch</i>	Comité d'évaluation
Inventaire des bâtiments des douanes en Suisse	<i>Michel Hauser</i>	Membre du groupe de travail
«Kuratorium für Bauernhausforschung»	<i>Christian Renfer</i>	Membre du Kuratorium
Etudes postgrade de conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES Berne, Ecole supérieure de technique et d'architecture (HTA-BE)	<i>Dorothee Huber</i>	Membre de la commission d'experts

Comité suisse de la protection des biens culturels	<i>Sibylle Heusser</i>	Membre du comité; présidente du groupe Inventaire
Comité suisse de la protection des biens culturels, groupe inventaire	<i>Dorothee Huber</i>	Membre du groupe de travail

La Commission est tenue au courant par ses représentantes et ses représentants des principaux développements des activités dans les différentes commissions susmentionnées. Pour les explications concernant les inventaires fédéraux, cf. supra.

Le projet de saisie des biens culturels industriels est en train de se concrétiser. En collaboration avec Patrimoine suisse, l'organisme responsable, la Schweizerische Gesellschaft für Technikgeschichte und Industriekultur SGTI, a choisi le canton de Berne pour effectuer un projet pilote de recensement pour une *plate-forme d'information pour les biens culturels industriels à protéger en Suisse*. Les critères de recensement, puis les résultats, seront présentés pour avis à la Commission.

Le président a représenté la Commission à la « *Jahrestagung der Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland* ». Le colloque était consacré aux relations – maintes fois étudiées en Suisse – entre le tourisme et la conservation des monuments. Le sujet est d'une brûlante actualité dans les nouveaux Länder. La vice-présidente a représenté la Commission au colloque « *Denkmalpflege und kunsthistorische Forschung* » organisé à Salzbourg par le *Österreichisches Bundesdenkmalamt*. Le colloque avait pour objet de faire le point sur l'état de la recherche et sur la conservation des monuments, en prenant pour exemple les réalisations salzbourgeoises de Johann Bernhard Fischer von Erlach, et de présenter des questions ouvertes susceptibles de servir de points de départ à de futurs projets scientifiques ou de restauration. Eduard Müller représenta la Commission au colloque ICOMOS de Budapest « *The Venice Charter 1964–2004* » ; il y a fait un exposé sur « *L'applicabilité de la Charte de Venise en cas de crise* ». Ces représentants ont remis un rapport écrit détaillé à la Commission sur chacune de ces manifestations.

La collaboration entre la *Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)* et la CFMH reste étroite et amicale. La règle est toujours observée, qui veut que les responsables des secrétariats des commissions soient invités aux réunions de la commission sœur. La coordination est facilitée par le fait que Eduard Müller, membre des deux commissions, peut référer directement auprès de l'une ce qui se passe dans l'autre. Plusieurs expertises ont été élaborées conjointement durant l'année sous rapport. Une réunion commune s'est tenue à Zurich au début de l'année ; il y fut question de la réforme de la péréquation financière et des tâches (RPT), d'expertises en cours menées ensemble, et du colloque prévu pour 2004, organisé en commun.

7. Consultant(e)s et expert(e)s

La Commission doit faire appel au concours de spécialistes lorsqu'elle a à traiter des questions sortant des compétences de ses membres. Elle a recours à eux de cas en cas, lors d'expertises ou de prises de position. Le nouveau règlement concernant les consultant(e)s présenté dans le rapport annuel 2003 a été mis en œuvre.

L'ensemble des consultant(e)s a été invité à la séance de la Commission qui s'est tenue à Müstair. Le petit nombre de participants apparaît en contradiction avec le vœu exprimé par les consultant(e)s d'intensifier les contacts avec la Commission. Les personnes présentes ont été informées du nouveau règlement évoqué ci-dessus et des affaires de la Commission.

8. Colloques

Un colloque de plusieurs jours, organisé par la CFNP et la CFMH, l'OFEFP et l'OFC, avec la collaboration de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) et de l'OFROU était prévu lors de l'année sous rapport. Placé sous le thème : « la mise en scène du paysage et du monument », il devait se dérouler à bord d'un bateau du lac d'Uri et à Brunnen les 19 et 20 août 2004. Des mises en scènes intégrées au paysage, des mises en scène du paysage lui-même, de ses beautés naturelles et de ses monuments sont à la mode. Les valeurs traditionnelles ne sont plus perçues comme telles ; elles servent d'arrière-plan ou de supports à des mises en scène de toutes natures qui pour ainsi dire les oblitérent. Le colloque avait pour objectif d'étudier ce phénomène typique de notre société de loisirs, d'en mettre au jour les racines historiques et psychologiques et d'approfondir la question du bon et du mauvais usage du paysage, de la nature et du monument. La manifestation fut préparée avec beaucoup de soins ; des conférenciers en provenance de Suisse et de l'étranger figuraient au programme ; leur présence promettait des débats de haute tenue. Le colloque fut annulé à courte échéance, contre l'avis de la CFMH et de l'OFC, en raison du nombre considéré insuffisant de participants inscrits et de l'impossibilité d'évaluer les frais subséquents. Pour la CFMH et l'OFC, l'annulation a représenté un affront envers les conférenciers et une chance galvaudée en regard de l'importance du sujet.

Un colloque, organisé par la CFMH et l'OFC, est prévu l'année prochaine ; il aura pour sujet les « Principes de conservation du patrimoine architectural et archéologique en Suisse » et les règlements en vigueur concernant les experts.

Berne, le 15 février 2005

COMMISSION FÉDÉRALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le président

La secrétaire de Commission

Prof. Dr Bernhard Furrer

Dr Nina Mekacher

Distribution

Département fédéral de l'intérieur (DFI) : Secrétariat général

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

(DETEC) : Secrétariat général

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) : Secrétariat général

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) : Direction, Préposé à la conservation des bâtiments de la Confédération

Office fédéral de la culture (OFC) : Direction, Section patrimoine culturel et monuments historiques

Office fédéral du développement territorial (ODT)

Office fédéral des routes (OFROU) : Direction, Domaine locomotion douce : Voies de communication historiques

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) : Direction, Division paysage, Division nature

Office fédéral des transports (OFT) : Direction, Sections Droit, Rail 2000/TGV, AlpTransit, ETC, autorisations de construire CFF, Assainissement phonique

Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) : Direction

La Poste : Direction générale

CFF SA : Direction générale, Service chargé de la protection des monuments

Swisscom SA : Monsieur F. Rosenberg, membre du Conseil d'administration

Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)

Services cantonaux et communaux de la protection des monuments historiques et de l'archéologie

Membres de la CFMH

Consultantes et consultants

Expertes et experts de la Confédération pour la protection des monuments historiques et l'archéologie

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) : membres et secrétariat

Patrimoine suisse : Comité central, secrétariat

Association suisse de conservation et restauration (SCR) : Comité

Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Fonds Suisse pour le Paysage

Association de soutien au NIKE

Bundesdenkmalamt Oesterreich (A)

Verband der Landesarchäologen in der Bundesrepublik Deutschland (D)

Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland (D)

Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz (D)

Ministère Culture et Communication (France)

Ministerio MBAC (Italia)

Conseil de l'Europe